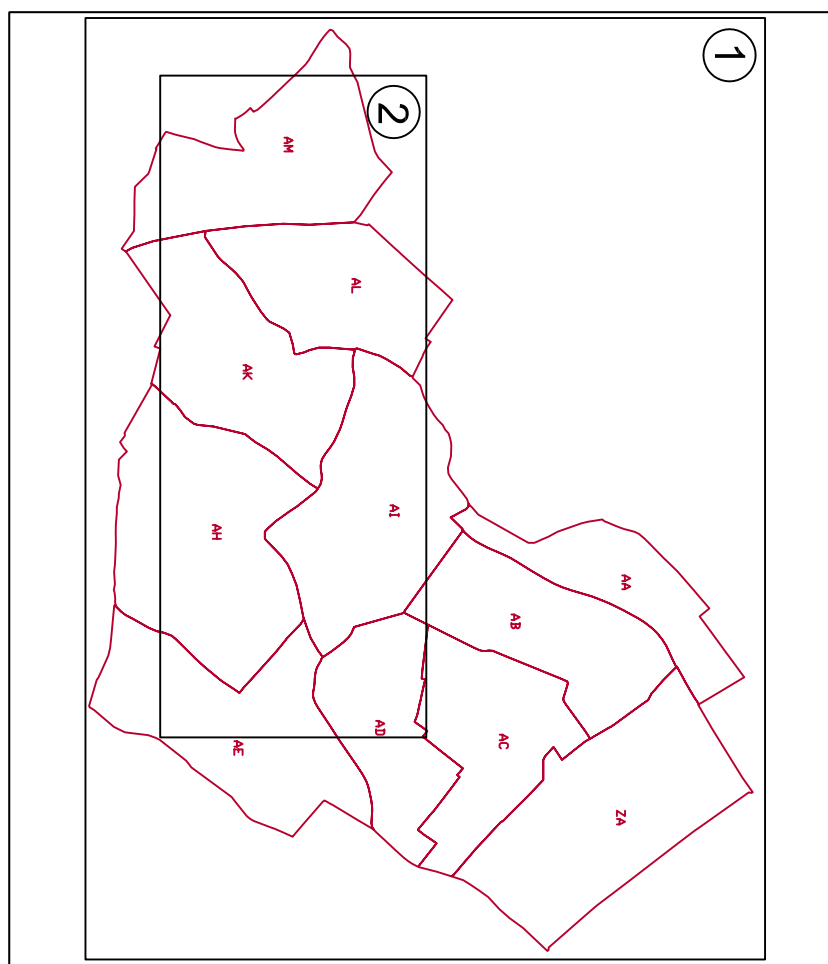


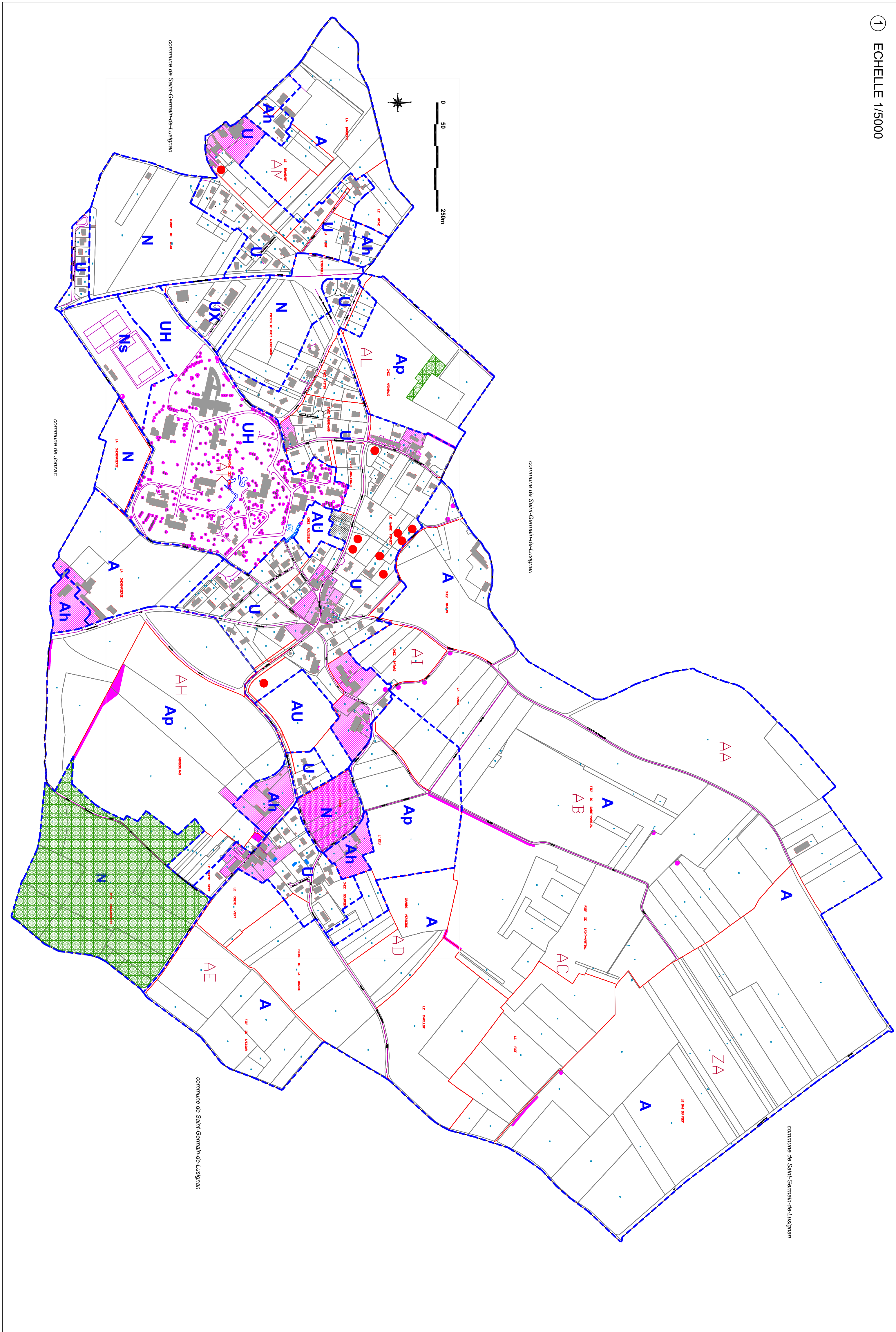
PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique



POS/PLU	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION POS	06.11.1984	26.02.1987	07.03.1988
REVISION	21.12.1998	03.03.2000	02.02.2001
MODIFICATION N°2	19.04.2007	—	30.11.2007
REVISION PLU	05.11.2011	07/05/2013	11.02.2008
REVISION 3	—	—	—

CREA - 22 rue Eugène Thomas - 17000 La Rochelle



LEGENDE

Nom de zone	
U	Zone urbaine
—	Limite de zone ou de secteur
■	Emplacement réservé
Voie (largeur d'empierre : 5m ; surface : 280m²)	
n°	Bénéficiaire
1	Commune

Application de la règle de recul de l'artère U6 (10m depuis l'axe de la rue) du règlement (cf. pièce 4)

Espaces boisés classés à protéger ou à créer (Article L.100-1 du Code de l'urbanisme)

Élément ou ensemble répété au titre de l'article L.125-1-5° du Code de l'urbanisme

Éléments de végétation à maintenir ou à remplacer, au titre de l'article L.125-1-5° du Code de l'urbanisme

● Construction récente

Zones et secteurs

U Zone urbaine destinée à la construction d'habitation, de commerces, de services et/ou de bâtiments artisanaux dès lors qu'ils ne compromettent pas la vocation résidentielle de la zone

UH Zone urbaine hospitalière

UX Zone urbaine destinée aux activités artisanales et industrielles

AU Zone à urbaniser

A Zone agricole

Ah Secteur bâti de taille et de capacité limitées, dans laquelle l'évolution des constructions est admise

Ap Secteur agricole à préserver pour son intérêt paysager

N Zone à protéger en raison de son caractère naturel, forestier ou paysager

Ms Secteur sportif

